

Ferronnier d'art



Le ferronnier est un ouvrier qualifié qui réalise pour les bâtiments publics ou privés tous les types d'ouvrages en fer forgé (copies d'œuvres anciennes ou créations contemporaines) destinés à la décoration intérieure (chenets, tables, lampadaires, objets) et extérieure (rampes, grilles, portails...). Il connaît tous les procédés de fabrication (travail du fer mais aussi d'autres métaux à chaud ou à froid), le traçage et le débit du matériau, les techniques d'exécution de l'ouvrage (travail du matériau et mise en forme).

Outre la maîtrise des techniques et des outils, il a appris le dessin d'art et il possède une bonne connaissance de l'histoire de la ferronnerie pour identifier le style et l'époque d'un ouvrage.

Il travaille en atelier et peut collaborer, selon les commandes, avec d'autres corps de métier (architectes, professionnels du patrimoine...).

La ferronnerie est une activité à caractère technologique et artistique nécessitant la mise en œuvre de métaux incluant des formages à chaud et à froid. Cette activité touche le cadre de vie ; elle relève du domaine des "arts du métal" et s'inclut dans un espace architectural.

Le ferronnier qualifié doit être capable de :

- Lire, traduire un plan et repérer des points de construction ;
- Interpréter et / ou reproduire des formes ;
- Évaluer les quantités de matière et utiliser machines et outils de coupe ;
- Apprécier visuellement la planitude et la rectitude ;
- Transformer l'état initial du métal à l'enclume et avec les moyens mécaniques ;
- Ajuster les pièces ;
- Protéger l'ouvrage.

Débouchés

Elle s'exerce dans les entreprises de type industriel ou artisanal.

Secteur d'activités ou types d'emplois accessibles : La ferronnerie, La ferronnerie d'art, Les activités artisanales du domaine de l'art du métal, L'industrie de la construction métallique, Le bâtiment.

Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

- Education physique et sportive, coeff. 1

Enseignements professionnels

Domaines professionnels théoriques :

- ▶ Technologie/Prévention des accidents : connaissance des matériaux.
- ▶ Dessin d'art appliqué : historique de la ferronnerie d'art
- ▶ Dessin technique : technique du tracé.
- ▶ Vie sociale et professionnelle : législation du travail.

Domaines professionnels pratiques :

- ▶ Etude de fabrication : hiérarchisation des opérations de mise en forme.
- ▶ Traçage et débits : à partir des documents techniques, préparation des pièces à réaliser, traçage en grandeur nature, développés.
- ▶ Exécution d'ouvrages : préparation des postes de fabrication : découpes, usinages, pliages, assemblages.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Unités professionnelles :

- Epreuve pratique : étude de fabrication, traçage et débit, exécution d'ouvrage coeff. 11 (dont coeff. 1 pour la vie sociale et professionnelle) :
- Dessin d'art appliqué et histoire de la ferronnerie d'art , dessin technique, coeff.3
- Technologie et prévention des accidents coeff. 6

Unités d'enseignement général :

- Français, histoire-géographie – éducation civique coeff. 3
- Mathématiques– Sciences physiques, coeff. 2

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 16 présents, 16 admis (soit 100% de réussite).

En 2018 : 14 candidats inscrits, 14 présents, 12 admis (soit 85,71% de réussite)

En 2019 : 12 candidats inscrits, 12 présents, 11 admis (soit 91,67 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 8 candidats présents, 8 candidats admis (soit 100% de réussite).

En 2019 : 11 candidats présents, 7 candidats admis (soit 63,6% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Technicien en chaudronnerie industrielle

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Où se former en Occitanie

Académie de Montpellier

30 Uzès

Lycée des métiers d'art Guynemer (*public*)

Académie de Toulouse

81 Mazamet

Lycée professionnel Marie Antoinette Riess (*Public*)

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Les fiches métiers
- Parcours Les métiers de l'artisanat d'art
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Le Vigan

04 99 92 01 72 - ce.0301647c@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 66 65 05 17 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 66 27 95 00 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 68 50 20 86 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 67 98 85 74 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr